L'IDENTITE EUROPEENNE

Auteure : Céline

Introduction

La notion d'identité soustend le partage de valeurs, d'une langue, d'une culture, d'un mode de vie... communs à un même groupe.
Dans le cas de l'espace européen, peut-on parler d'identité européenne ?
Nous verrons dans un premier temps que la diversité des Etats européens est telle qu'il semble difficile de parler d'une identité européenne. Pourtant un second point traitera des dynamiques existantes sur l'espace européen ; dynamiques essentielles à la construction d'une identité commune. Cette analyse s'achévera sur le niveau de reconnaissance de l'identité européenne au niveau international.

Développement

1- Des identités multiples

L'Europe est un continent comprenant une cinquantaine d'Etats qui ne partagent pas forcément les mêmes conditions de vie (liés au niveau économique, régime politique,...), la même langue, la même religion... Facteurs qui semblent déterminants pour partager une même identité.

1.1- Des conditions de vie différentes

- Sur le *plan économique*, se côtoient des Etats riches (Angleterre, France, Allemagne, Italie, Espagne...) et des Etats plus pauvres (Albanie, Roumanie, Moldavie...). Au sein même des Etats dits riches, il existe des régions plus ou moins dynamiques.
- Sur le *plan politique*, des Etats anciens et stables se juxtaposent à des Etats plus récents liés à l'éclatement de certains empires (Autriche-Hongrie en 1919) et à l'implosion de l'URSS (1991). Les régimes politiques et les droits civils sont bien différents d'un pays à un autre.

1.2- Des religions différentes

L'idée que la religion chrétienne ait été le ciment d'une civilisation européenne est discutable. L'Europe n'a jamais été unie sur le plan religieux (persécutions des Juifs, des Protestants, conflits en Irlande, dans les Balkans...). L'appartenance religieuse constitue souvent encore un élément de division. Avec l'ouverture à l'Est, nouvelles oppositions oubliées : catholiques / orthodoxes.

1.3- Absence d'unité linguistique

Autre signe de la difficile unité du continent : plus de 40 langues parlées en Europe rattachées à 3 ensembles linguistiques (roman, germanique, slave).

Comment parler d'identité européenne quand une telle diversité est en présence ?

2- Des dynamiques visant la fondation d'une identité européenne

Une identité commune se crée quand on croit appartenir à un même groupe. Dans le cas de l'Europe, il est difficile de la fonder, comme nous venons de le voir, sur des conditions de vie, une religion, une langue communes. Pourtant des dynamiques existent et laissent à penser qu'une certaine identité européenne émerge.

2.1- 1ère dynamique : le Conseil de l'Europe

La plus ancienne organisation politique du continent (1949).
Considérée comme l'organisation de la Grande Europe : 46 Etats européens dont la Russie en font partie.
Elle a été fondée pour défendre les droits de l'homme et la démocratie parlementaire et assurer la primauté du Droit, pour conclure des accords à l'échelle du continent pour harmoniser les pratiques sociales et juridiques des Etats membres et enfin pour favoriser la prise de conscience d'une identité européenne.
La Convention européenne des Droits de l'Homme, adoptée en 1950 et entrée en vigueur en 1953, est la réalisation maîtresse du Conseil de l'Europe. Elle concerne les droits civils et

politiques au sein des Etats membres.

Malgré le mandat politique accordé au Conseil de l'Europe, il reste très peu connu des Européens. Comment en faire dans ce cas le fondement d'une identité européenne ?

2.2- 2ème dynamique : L'Union européenne
Il s'agit d'un projet économique et géo-politique datant de 1957 (Traité de Rome).
27 Etats membres depuis 2007.
Ce projet a évolué avec le temps. Il vise à créer à terme une vraie union politique et sociale au-delà du marché qu'elle a pu mettre en place. Elle souhaite aussi favoriser l'émergence d'une vraie identité européenne.

A la différence du Conseil de l'Europe, l'UE est bien connue des citoyens des Etats qui la composent. Ce qui favorise l'émergence d'une identité commune.

Comment ?

- *Symboles communs* : hymne européen (*Ode à la joie* de la Neuvième Symphonie de Van Beethoven), devise (Unie dans la diversité), une date « journée de l'Europe » le 9 mai.

- *Valeurs communes :* La Charte des droits fondamentaux a été signée par les institutions de l'UE (droits civils, politiques, économiques et sociaux des résidants de l'UE 2000). Elle est intégrée dans le Traité de la Constitution européenne non ratifié par la France...

- *« Outils » communs :* Traités, institutions européennes (parlement, commission, conseil de l'UE, cour de justice, cour des comptes) et autres organes spécialisés, monnaie unique (euro).

- *Politiques* favorisant les échanges économiques, culturels, éducatifs, une vraie citoyenneté européenne (élection du parlement européen / possibilité de participation aux élections locales dans n'importe quel pays européen / libre circulation dans les pays signataires des Accords de Schengen ...)

L'UE est donc bien présente dans la vie de chaque citoyen.

Cette identité émergente est-elle reconnue au niveau internationale ? Comment ?

3- Face au reste du Monde ?
Une identité se crée aussi face à « l'autre » ; quelle identité reconnue de l'Europe et surtout de l'UE dans le monde ?

3.1- Politiques communes (non exclusives dans certains cas)
- *Coopération au développement :* plus de la moitié des fonds destinés à aider les pays pauvres proviennent de l'Union européenne et de ses États membres, ce qui fait de l'Union le principal pourvoyeur d'aide dans le monde. Des coopérations bilatérales existent aussi toutefois.
- *Aide humanitaire* avec l'agence ECHO *(mais aussi accords bilatéraux)*
- *Commerce :* tout en éliminant les obstacles tarifaires entre eux, les États membres ont harmonisé les droits de douane applicables aux marchandises importées de l'extérieur. La mise en place d'un tarif extérieur commun harmonisé (TEC) signifie que les pays de l'Union européenne doivent participer aux négociations commerciales internationales en tant que groupe unique. Le commerce extérieur est ainsi devenu l'un des premiers instruments de l'intégration européenne, nécessitant des États membres qu'ils conjuguent leur souveraineté.

3.2- Point de discordance ponctuelle : politique étrangère et de sécurité commune
L'idée selon laquelle l'Union européenne devrait s'exprimer d'une seule voix sur la scène mondiale est aussi vieille que le processus d'intégration européenne lui-même. Pourtant, au fil des années, l'Union a accompli davantage de progrès dans la création d'un marché et d'une monnaie uniques que dans la conception d'une politique étrangère et de sécurité commune.

Pour accroître son poids diplomatique et sa visibilité, l'Union a créé le poste de Haut

Représentant pour la politique étrangère et de sécurité, auquel elle a greffé une vaste structure de soutien, qui comporte une unité politique ayant pour tâche de fournir des évaluations et de donner l'alerte rapidement en situation de crise, un comité politique et de sécurité et un comité militaire. Une innovation de taille, approuvée par les 25 États membres, mais jamais encore mise en application, consiste à rehausser l'image de l'Union sur la scène diplomatique par la création du poste de ministre européen des affaires étrangères.

Conclusion

Une identité européenne semble bien émerger, tout du moins du projet de l'UE.

Cette émergence a été rendue possible par la volonté politique de ces Etats de dépasser le simple objectif économique originel du projet et surtout par la possibilité de plus en plus grande des citoyens à participer individuellement et collectivement à la mise en oeuvre de cette Europe communautaire.